

# EEA

**Electronique, Energie électrique, Automatique**

## Formations en alternance

### Master

### Systèmes et Microsystèmes Embarqués (SME)

*Type d'alternance* : en 2<sup>e</sup> année via des **contrats de professionnalisation**

*Mots Clés* : **Informatique, Electronique, Ingénierie Système, Embarqué**

#### *Compétences scientifiques*

- Conduire un projet selon les processus de l'Ingénierie Système pratiqués dans l'industrie,
- Analyser les fonctions du système à étudier, en déduire et rédiger les exigences et les spécifications,
- Déterminer des architectures adéquates propres à la réalisation des fonctions électroniques et logicielles (partitionnement matériel/logiciel),
- Utiliser conjointement des modèles et outils de simulation systèmes et de conception,
- Choisir les composants (matériels et logiciels) à utiliser pour la réalisation de ces structures en fonction des contraintes propres aux systèmes embarqués (temps réel, sûreté de fonctionnement, autonomie, ...) et les normes principales du domaine concerné (ISO 15288/IEC, EIA632, DO178B, ISO26262).
- Vérifier, tester et valider le système réalisé,
- Développer des microsystèmes et des nanotechnologies

#### *Types d'emplois accessibles :*

**Ingénieur en électronique et/ou informatique, d'études, R&D, d'application, système, conseil, d'affaires, ...**

Code(s) NSF (Nomenclatures des Spécialités de Formation) : 255m, 201n, 326m

Codes ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois): H1206, H1208, H1209, M1805, M1802

Codes NAF (Nomenclature d'Activités Française) : C26, C29, M72

Contact : [nicolas.riviere@laas.fr](mailto:nicolas.riviere@laas.fr)

[www.eea.ups-tlse.fr](http://www.eea.ups-tlse.fr)

# EEA

## Electronique, Energie électrique, Automatique

# Formations en alternance

### L'alternance via le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'**acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle**.

#### Avantages du contrat de professionnalisation

- La durée du travail inclut le temps passé en formation
- Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans le calcul de l'effectif des seuils sociaux et fiscaux
- **Rémunération inférieure au SMIC** adaptée en fonction de l'âge et du niveau de formation (au moins 65% du SMIC si âgé de moins de 21 ans, au moins 80% du SMIC si âgé de 21 à 25 ans révolus, SMIC ou 85% du salaire conventionné si plus de 26 ans)

#### Aides incitatives pour l'entreprise

- Formation **prise en charge par votre OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) selon accords de branches
- Aide pour les entreprises de moins de 250 salariés (**Prime à l'embauche pour PME** 500€/trimestre sur 2 ans)
- Aide pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 4% d'alternants
- **Aide au tutorat** (formation de tuteurs) pouvant aller jusqu'à 1380 €
- A l'issue du contrat, **aucune indemnité de fin de contrat ni de prime de précarité** n'est due
- Aide contrat de génération pour les entreprises de moins de 300 salariés à l'issue d'un contrat de professionnalisation à durée indéterminée (CDI) d'un jeune de moins de 26 ans tout en maintenant dans l'emploi ou en embauchant un senior (1000€ par trimestre).
- Aides versées par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi
- Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale si embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans
- Aides spécifiques pour le recrutement de travailleurs handicapés en alternance ([www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr))

<http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/article/le-contrat-de-professionnalisation#exoneration>